

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/09/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 26

Présents : 21

Nombre de suffrages : 26

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ROY Jean-Louis.

Etaient présents :

Mme BERNARD Anita, M. BERNARD Ludovic, Mme BITEAU Alexandra, Mme CHARRIER Emilie, M. CLAIRGEAUX Eric, M. CORNUAU Albert, M. DESNOUHES Laurent, Mme DUBIN Nathalie, Mme JOLY Véronique, M. LANOUE Nicolas, Mme LUMINEAU Catherine, M. MARTINEAU Bernard, M. PASQUEREAU Johann, Mme RANTIERE Charlène, Mme RAVAUD Céline, M. RIGAUDEAU Christian, Mme ROCHAIS Marie-Odile, M. ROY Jean-Louis, M. SCHMUTZ Alain, M. STEENO Nicolas, Mme YVAI NURDIN Adeline

Procuration(s) :

Mme GUICHETEAU Magalie donne pouvoir à M. BERNARD Ludovic, Mme LUMET Anne-Claude donne pouvoir à Mme CHARRIER Emilie, M. GUILLOTEAU Bernard donne pouvoir à M. CORNUAU Albert, Mme BLOUIN Anaïs donne pouvoir à M. ROY Jean-Louis, M. HERITEAU Antoine donne pouvoir à M. DESNOUHES Laurent

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

Mme BLOUIN Anaïs, Mme GUICHETEAU Magalie, M. GUILLOTEAU Bernard, M. HERITEAU Antoine, Mme LUMET Anne-Claude

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. MARTINEAU Bernard

Numéro interne de l'acte : D10_09_2024

Objet : Vente d'un bâtiment communal sur la commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est propriétaire de la salle Pom' d'Api située sur la Commune déléguée de La Pommeraie sur Sèvre. Dans le cadre de la mutualisation de la mise à disposition des salles sur le territoire, il avait été décidé de la vendre.

La SCI Quatro Immo s'est montrée intéressée pour l'acquisition de ce bâtiment.

Une proposition de vente de cet ensemble à 65 000 €, avec prise en charge des frais d'acte notarié par l'acquéreur, a été faite à la SCI Quatro Immo qui l'a acceptée.

Le service des domaines, consulté à cet effet, a évalué ce bâtiment à 67 000 €.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer cette transaction et de vendre la parcelle A 1752 (105 m²) à la SCI Quatro Immo, les frais d'acte notarié étant à la charge de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des présents et représentés la proposition de Monsieur le Maire

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 25, Contre : 0, Abstention : 1)

Le Secrétaire de séance,
Bernard MARTINEAU



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à SEVREMONT
Le Maire, Jean-Louis ROY

